

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE _2022_023

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 octobre 2022

Nombre
de Conseillers en exercice 14
de Présents 9
de Votants 13

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Participation sur l'achat d'un forfait "Skipass" pour les enfants de 12 à 17 ans.

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, GASSEND Christian

Absents : Virginie PAGANI

Excusés :

Procuration de : MARTIN Jean-Marie par TEULER Pierre, ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno, GORSKI Marc par BARDET Michel, HEYNDRICKX Kris par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Cyrille MEYNIER, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par l'Office du Tourisme Blanche - Serre-Ponçon qui indique que les trois stations de Blanche Serre-Ponçon, Montclar, Chabanon et Grand-Puy proposent un « Skipass » permettant d'évoluer librement sur leurs domaines durant toute une saison. Un tarif avantageux de 64 € est proposé aux enfants de moins de 12 ans résidants sur l'une des communes de Provence Alpes Agglomération. Ce tarif est de 113 € pour les enfants de 12 à 17 ans résidants sur ce même territoire.

En sus de ces dispositions, certaines communes décident de verser une participation de 49 € à l'achat de chaque forfait saison des enfants de 12 à 17 ans (collégiens/lycéens) afin de leur permettre de bénéficier eux aussi du forfait à 64 € pour la saison.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation de 49 € sur l'achat de ces forfaits 12-17 ans. Les familles iront directement acheter leur forfait à 64 € à l'Office du Tourisme Blanche Serre-Ponçon et la différence de 49 € sera refacturée à la commune en fin de période de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide verser une participation de 49 € sur l'achat des forfaits « Skipass » des enfants de 12 à 17 ans résidants sur la commune de Champtercier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA



Secrétaire de séance
Cyrille MEYNIER

